

Le 9 mai 2004

Réponse à la consultation sur un programme communautaire en faveur de l'esprit d'entreprise et de la compétitivité des entreprises 2006-2010

L'actionnariat salarié dans le programme communautaire en faveur de l'esprit d'entreprise et de la compétitivité des entreprises 2006-2010

La réponse ci-dessous s'applique en particulier aux questions 1, 2, 4, 5 et 6 du questionnaire de consultation.

En résumé: le développement et la promotion de l'actionnariat salarié dans l'Union Européenne doivent être beaucoup plus soutenus, suivant deux axes principaux:

- 1. De façon générale, l'actionnariat salarié est un facteur de compétitivité des entreprises et de renforcement de l'esprit d'entreprise dont l'importance est encore trop largement sous-estimée dans l'Union Européenne.
- 2. Dans le domaine de la transmission d'entreprises et le sauvetage d'entreprises en difficultés, des modèles efficaces à base d'actionnariat salarié ont déjà été expérimentés sur une large échelle dans certains pays. Une vraie politique de transmission et de sauvetage d'entreprises doit être mise en œuvre dans l'Union, avec un volet explicite visant les formules d'actionnariat salarié.

Lorsque la Fédération Européenne de l'Actionnariat Salarié s'est constituée en 1998, on signalait les Etats-Unis comme un des points de référence. On disait que 10% des salariés américains détenaient des actions de leur entreprise, ce qui représentait à peu près 10% du capital des entreprises. Plus: une volonté politique s'affirmait, aussi bien chez les démocrates que chez les républicains, de viser les 25% à l'horizon de 10 ans. On disait que cette généralisation de l'actionnariat salarié était analysée comme une source de dynamisme, chiffrée à 1% de gain de croissance annuelle supplémentaire pour le PNB.

Aujourd'hui, les derniers chiffres qui viennent de paraître indiquent que l'actionnariat salarié touche effectivement 23,3% des salariés d'entreprises aux Etats-Unis, toutes tailles d'entreprises confondues.

Une autre information tombait, il y a quelques semaines: le Gouvernement Australien vient de lancer un programme destiné à doubler en 6 ans l'actionnariat salarié en Australie, celuici devant passer de 5.5% des salariés aujourd'hui à 11% en 2009; voir:

http://www.workplace.gov.au/Workplace/WPDisplay/0,1280,a3%253D6373%2526a0%253D0%2526a1%253D517%2526a2%253D634,00.html

Aujourd'hui, les études de performances se sont multipliées et on considère que "la messe est dite": quand il est pratiqué dans de bonnes conditions, l'actionnariat salarié apporte un gain de performances aux entreprises, chiffré à 2% de croissance annuelle supplémentaire en moyenne.

A l'échelle de l'Union Européenne, cela représenterait des millions d'emplois supplémentaires.

Ainsi, le développement de l'actionnariat salarié en Europe pourrait être un facteur important de la Stratégie de Lisbonne.

Aujourd'hui, on est encore très loin du compte. L'Europe est en arrière et son retard s'accumule. On est loin d'une prise de conscience et d'une mobilisation forte. Le scepticisme ou l'indifférence sont encore dominants dans nombre de pays européens. Le contraste est flagrant par rapport aux Etats-Unis, à l'Australie et à d'autres parties du monde.

On a le sentiment qu'une volonté politique de l'Union Européenne doit encore se cristalliser.

Le nouveau programme communautaire 2006-2010 pourrait être l'excellente occasion de cette cristallisation.

Pour renverser la vapeur, nous préconisons que l'Europe se fixe un objectif volontariste de politique industrielle: celui d'atteindre le taux de 10% d'actionnariat salarié dans l'ensemble de l'Union Européenne en 2010.

Dans ce but, un ensemble de moyens sont à mettre en œuvre, au niveau de l'Union, dans les Etats membres et dans les régions. Nous insistons particulièrement sur les moyens suivants:

- 1. La mise en place d'un organe communautaire (agence? institut? comité?) pour la promotion et le développement de l'actionnariat salarié. Dans ce sens, nous applaudissons la proposition du Groupe d'Experts de la Commission Européenne, présidé par Jean-Baptiste de Foucault, visant à installer un Comité Européen pour la Participation Financière des Travailleurs.
- 2. Une législation adaptée doit pouvoir s'appliquer dans chaque pays de l'Union Européenne. Trop de pays ne disposent tout simplement pas encore de législation adaptée. Dans ce sens aussi, nous applaudissons aux propositions du Groupe d'Experts de la Commission présidé par Jean-Baptiste de Foucault.
- 3. La transmission d'entreprises et le sauvetage d'entreprises en difficultés sont des situations où l'actionnariat salarié a fait ses preuves. Les formules d'employee buyouts sont non seulement à encourager en tant que telles, mais aussi parce qu'elles sont propices à une diffusion et à une promotion de l'actionnariat salarié en général, dans l'ensemble des entreprises et des pays de l'Union.

L'objectif de promotion et de développement de l'actionnariat salarié pourrait être pris en compte dans le nouveau programme pluriannuel, de différentes manières.

Au mieux, il conviendrait d'ajouter aux 18 actions déjà proposées, une action visant la promotion et le développement de l'actionnariat salarié. L'impact de l'actionnariat salarié sur la croissance, sur la compétitivité et la performance d'entreprise, la contribution possible de l'actionnariat salarié à la Stratégie de Lisbonne, justifieraient certainement de placer la promotion et le développement de l'actionnariat salarié sur un plan au moins équivalent à celui envisagé pour l'action 2: promouvoir la responsabilité sociale des entreprises et les méthodes de production durable.

Cette action de développement de l'actionnariat salarié devrait prendre rang sous l'objectif 1 ou sous l'objectif 2.

Alternativement, la promotion et le développement de l'actionnariat salarié devraient prendre rang parmi les sous-actions de:

- l'action 4: développer la mentalité d'entrepreneur;
- l'action 6: orienter les entreprises vers la croissance et la compétitivité;
- l'action 7: favoriser l'accès des entreprises, en particulier des PME, aux sources de financement,

- l'action 11: assurer le fonctionnement des réseaux européens de soutien aux entreprises.

Action 4, développer la mentalité d'entrepreneur. De façon particulière, quand il s'agit de transmission ou de sauvetage d'entreprises en difficultés, l'actionnariat salarié met bon nombre de salariés d'entreprises en position de co-entrepreneurs. De façon plus générale, le développement de l'actionnariat salarié met en position et développe la mentalité d'entrepreneur dans des tranches de plus en plus larges de la population active.

Action 6, orienter les entreprises vers la croissance et la compétitivité. Répétons que, de manière générale, aussi bien que de façon particulière, dans la composante de transmission et de sauvetage d'entreprises, l'actionnariat salarié pourrait à bon droit être identifié comme une sous-action de l'action 6.

Action 7: favoriser l'accès des entreprises, en particulier des PME, aux sources de financement. L'actionnariat salarié est une source de financement pour les entreprises, en particulier les PME. De plus, les situations de transmission et de sauvetage d'entreprises s'accompagnent, de préférence, de la mise en place de montages financiers et de fonds d'investissements adaptés. De tels fonds d'investissements se développement pour l'instant de façon encore éparse dans différents pays de l'Union, sous forme d'initiatives privées ou avec le soutien de pouvoirs publics nationaux ou régionaux, par exemple en Ecosse et dans d'autres régions du Royaume Uni (Baxi Investment Fund, voir www.baxipartnership.co.uk), en France sous l'égide de la CGSCOP, en Belgique avec le soutien de la Région Wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale (voir www.actionnariat-salarie.be), en Espagne avec les fédérations régionales de sociedades laborales qui quadrillent tout le pays. Dans cet esprit, il est temps de viser une diffusion de ces pratiques à l'ensemble des pays de l'Union Européenne. Il est temps aussi de créer un instrument de partenariat avec les institutions financières internationales signalées dans le document de consultation, visant spécifiquement le financement du développement de l'actionnariat salarié, particulièrement dans les situations de création, de transmission et de sauvetages d'entreprises en difficultés.

Action 11: assurer le fonctionnement des réseaux européens de soutien aux entreprises. Une série d'organisations européennes de promotion de l'actionnariat salarié membres de la FEAS ont vocation à constituer un pôle de coordination horizontale de la promotion et du développement de l'actionnariat salarié, en partenariat avec le réseau des Euro Info Centres et d'autres réseaux. Jusqu'ici, ces organisations se développent sur base d'initiatives privées ou avec le soutien de pouvoirs publics nationaux ou régionaux (voir quelques exemples ciavant). La reconnaissance et le soutien de ces initiatives dans le programme pluriannuel permettra de diffuser leurs méthodes et leurs pratiques dans l'ensemble de l'Union Européenne et de leur donner plus de moyens et d'efficacité.

En conclusion, répétons-le: le nouveau programme communautaire 2006-2010 peut être l'excellente occasion de cristalliser une volonté politique de l'Union Européenne pour la promotion et le développement de l'actionnariat salarié.

Marc Mathieu Secretary General

EFES - ÉUROPEAN FEDERATION OF EMPLOYEE SHARE OWNERSHIP FEAS - FEDERATION EUROPEENNE DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

Avenue Voltaire 135, B-1030 Brussels

Tel/fax: +32 (0)2 242 64 30 E-mail: marc.mathieu@pi.be Web site: www.efesonline.org

EFES' objective is to act as the umbrella organization of employee owners and all persons, companies, trade unions, experts, researchers, institutions looking to promote employee ownership and participation in Europe.